



Expéditeur

Le directeur général des services de santé et médecine universitaire

Date

2011-03-03

Destinataires

Les directrices et directeurs généraux des établissements de santé et de services sociaux exploitant la mission CH, les présidentes-directrices et présidents-directeurs généraux des agences de la santé et des services sociaux

Sujet

Nouvelle procédure pour le remboursement d'unités de sang de cordon ombilical

## **OBJET**

La présente circulaire a pour objet d'informer les établissements du réseau d'une nouvelle procédure concernant l'approvisionnement en sang de cordon ombilical.

## **MODALITÉS**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, les unités de sang de cordon ombilical achetées à l'extérieur du Québec seront remboursées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par l'intermédiaire d'Héma-Québec, et non plus par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Pour obtenir un remboursement, les établissements devront désormais transmettre une demande à Héma-Québec. Cette demande devra contenir une copie de la facture transmise par le fournisseur, le nom et les coordonnées du fournisseur et une description du produit acheté. Le remboursement sera effectué par le MSSS et parviendra aux établissements par l'intermédiaire d'Héma-Québec. Les unités de sang de cordon ombilical utilisées pour fin de recherche ou d'expérimentation ne sont pas admissibles à un remboursement. En ce qui concerne les frais de transport, ils ne sont pas admissibles à un remboursement et doivent être assumés par les établissements.

Par ailleurs, les établissements n'auront pas à payer les unités de sang de cordon lorsqu'ils s'approvisionneront directement auprès de la Banque publique de sang de cordon ombilical d'Héma-Québec.

(Page révisée le 10 septembre 2012)

Site Internet : [www.msss.gouv.qc.ca/documentation](http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation)  
« Normes et Pratiques de gestion »

Direction(s) ou service(s) ressource(s)

Numéro(s) de téléphone

Numéro de dossier

Direction de la biovigilance

418 266-6710

2011-004

Document(s) annexé(s)

Volume

Chapitre

Sujet

Document

01

02

40

14

**SUIVI**

Veillez faire parvenir vos demandes de remboursement aux coordonnées suivantes :

Héma-Québec  
Direction du registre des donneurs de cellules souches  
4045, boulevard Côte-Vertu  
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7

La direction citée en référence est disponible pour tout renseignement additionnel.

Le directeur général,

*Original signé par*

Michel A. BUREAU